



Mercredi 15 décembre 2021

Audience sur Haïti dans le cadre de la 182^e session de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme / CIDH

Levelt Michaud SJ

Merci Madame la présidente, honorables membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, merci de nous avoir accordé cette audience sur Haïti dans le cadre de la 182^e session de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme pour plaider en faveur des personnes rapatriées depuis des États-Unis à partir du 19 septembre 2021. Madame la présidente, distingués membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, je suis Levelt Michaud, jésuite haïtien, l'actuel directeur du Service Jésuite aux Migrants Haïti.

Le Service Jésuite aux Migrants Haïti, SJM Haïti, est un organisme d'apostolat social de la Compagnie de Jésus, (dit Les Jésuites), en Haïti. Notre mission consiste à accompagner, servir et défendre les droits et la dignité des personnes migrantes, déplacées de force, des rapatriés et des réfugiés victimes d'agressions, d'abus et de violence (physiques, sexuels, moraux, etc.) ainsi que les membres de leurs familles en situation de vulnérabilité, où qu'ils se trouvent sur le territoire haïtien.

C'est dans la logique de cette philosophie que nous avons demandé cette audience à la Commission Interaméricaine des Droits de l'homme. Avant d'entre dans le vif de notre présentation, je voudrais inviter les autres membres représentant du SJM Haïti à se présenter brièvement.

- **Jean Anthony Bazile , Responsable Programme et Financement du SJM-Haïti**
- **Marie Françoise Louis, Psychologue du SJM-Haïti /accompagnatrice des personnes rapatriées**
- **Blandine Demosthène; Rapatrié/ bénéficiaire du service du SJM- Haïti**

Levelt Michaud SJ

Notre plaidoyer vise à toucher trois points particuliers. Nous ferons ressortir combien il est urgent à ce que l'État haïtien aide certaines personnes rapatriées d'obtenir une pièce d'identité spécialement un passeport. Nous aborderons aussi la question du traitement inhumain infligés aux rapatriés et le silence de l'état haïtien. Nous soulignerons aussi l'incapacité de l'État haïtien à accueillir les personnes rapatriées tenant compte des crises que vit le pays : crise socioéconomique et politique. Pour finir nous relaterons les traumatismes, les séquelles et la souffrance des personnes rapatriées.

Entre 19 septembre et 14 décembre 2021, Haïti a reçu, par avion, je précise par avion car le pays a reçu un nombre considérable de rapatriés venant de République Dominicaine. Je ferme la parenthèse sur les cas de la République Dominicaine car notre audience se porte surtout sur ces vagues de rapatriement qui a commencé le 19 septembre dernier. Depuis le 19 septembre, on compte plus de 13 mille rapatriés venant de différents pays tel que les États-Unis, Le Cuba, les Turks and Caicos, les Bahamas, le Mexique pour ne citer que cela. Ces personnes expliquent avoir été rapatriées dans des conditions inhumaines: on ne leur avait pas donné à manger, elles ont été menottées, traumatisées, désorientées et qui pis est elles n'ont pas eu l'opportunité de faire une demande d'asile comme l'exige la loi. Même la possibilité de faire un test de dépistage contre la COVID19 ne leur avait été accordé. Beaucoup d'entre elles ont dit avoir tout perdu même leur pièce d'identité et leur document de voyage. Certaines relatent que les forces de l'ordre américaines avaient confisqué tout bonnement leur passeport, tel est le cas de madame Blandine Démosthène ainsi que son enfant. En ce sens, notre première demande à la commission consiste à exiger à l'état haïtien de mettre un mécanisme en place pouvant faciliter ces personnes rapatriées d'obtenir une pièce d'identité, spécifiquement un passeport car leur moyen ne leur permet pas de payer le coût du passeport. Telle est notre première demande à la commission interaméricaine des droits de l'homme. Pour faire suite, je passe la parole à mon collègue Bazile.

Jean Anthony Bazile

Comme vous le savez, Madame la Présidente, honorables membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, la situation sociopolitique et économique d'Haïti a pris des proportions ingérables ces dernières années.

Le pays fait face à une situation d'insécurité aiguë. Les gangs contrôlent les quartiers de Port-au-Prince. Plus de 800 personnes ont été kidnappées en seulement un mois. Les gangs armés font régner la terreur et semblent faire courber la police l'une des forces nationales. Les gens vivent dans la peur. Personne n'ose circuler pour le loisir.

Selon les données existantes, plus de 4.4. Million de la population haïtienne vivent dans l'insécurité alimentaire. « *L'économie haïtienne affiche une croissance négative de plus de 2% en moyenne par an au cours des trois dernières années. Avec un départ catastrophique pour le nouvel*

exercice fiscal 2021-2022, une quatrième année consécutive de contraction du produit intérieur brut (PIB) n'est pas à écarter. Ce serait une première dans l'histoire économique récente du pays, soit les cinq dernières décennies », a confié au Nouvelliste l'économiste senior Kesner Pharel » le 11 décembre 2021. «... Les autorités politiques n'ont jamais été aussi inutiles, impuissantes et insouciantes. La crise qui était d'abord économique, sociale et politique, à un certain temps constitutionnel et institutionnel, est devenue désormais existentielle », a indiqué l'économiste Etzer Émile dans le quotidien Le Nouvelliste, toujours le 11 décembre 2021.

Pas trop long temps de cela, soit le 14 août dernier, plus 800 mille personnes ont été directement touchées par un séisme de magnitude 7,2 dans le Grand Sud du pays. Une partie du pays qui souffrait et qui souffre encore des séquelles de l'ouragan dévastateur Matthieu il y a 5 ans de cela, qui avait détruit des centaines de maisons et emporté tout sur son passage même les documents d'identité, entre autres.

C'est dans ce contexte de grande crise qu'a débuté le 19 septembre 2021 la déportation d'Haïtiens par les États-Unis. Les images préoccupantes du traitement dégradant subi par nos frères et sœurs par la police montée des frontières de l'État du Texas aux États-Unis ont heurté la sensibilité de l'opinion publique mondiale et malgré tout, l'État Haïtien se fait briller par son silence. En ce sens notre deuxième demande consiste à demander à l'État Haïtien de prendre position publiquement pour dénoncer ces traitements inhumains et de créer des conditions pour faciliter la réinsertion des personnes rapatriées dans leurs communautés respectives. Tel est notre deuxième demande à la Commission. Ceci, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) adopté par l'Assemblée Générale dans la résolution 2200 A (XIX) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 3 janvier 1976, ratifié le 31 janvier 2012 par le Parlement Haïtien. Je passe la parole à collègue Marie Françoise pour la suite.

Marie Françoise Louis

L'accompagnement psychologique auprès des rapatriés a commencé le 12 octobre 2021. J'ai écouté des histoires déchirantes au cours des 4 à 5 séances d'appels téléphoniques en individuel et d'une séance en présentiel. Les séances leur permettent de faire le point sur l'expérience vécue, de mettre des mots sur les sentiments et émotions négatifs qui ont accompagné cette expérience. En retour nous leur proposons des pistes de solution, des conseils sur la motivation et la résilience, des conseils de relaxation, de respiration. Les échanges ont montré que les rapatriés sont tendus, qu'ils trouvent le sommeil difficilement, et ont beaucoup de migraine parce que leurs pensées sont envahies par cette expérience douloureuse que l'on peut qualifier de trauma. Les sentiments de culpabilité, de honte, de déception, d'humiliation, de désolation, d'abandon, de frustration, d'inquiétude, ont provoqué beaucoup de tristesse, de colère, de peur, de pensées suicidaires ect. chez les rapatriés-es. Donc, c'était un impératif de les accompagner à faire face à cette souffrance mentale combien pesante.

Certain-e-s rapatriés ont confié-e-s qu'ils/elles étaient obligés d'abandonner un-e proche ou un-e compagnon-ne de route parce qu'il ou elle était gravement blessé-e ou mort-e. Ils/elles ont subi des extorsions, des vols à main armée, des séquestrations. Certains disent qu'ils ont assisté à des cas de viols, d'autres relatent avoir vu un-e compagnon de route se faire tuer etc... malgré tout, ils ont survécu, soit d'une noyade, soit d'une chute mortelle, soit des groupes armés sur le trajet qui, les a conduit sous le pont de Texas, où ils allaient voir leur souffrance s'alourdir.

Ils ont rapporté que les conditions de détentions et de déportation étaient horribles. La majorité des personnes rapatriées a expliqué avoir été arrêtée puis incarcérée pendant plusieurs jours sans que la possibilité de se doucher et se brosser ne lui ait été accordée. Je reprends les mots d'une rapatriée qui a dit: "je remplissais les bidons de jus vides et je les cachais sous mes vêtements ou dans mon soutien-gorge pour laver ma partie intime. Je crois que c'est à cause de ces habitudes hygiénique que j'ai attrapé une infection vaginale". Et pendant toute la détention elle ne se changeait pas, elle a atterri en Haïti avec un vêtement qu'elle a porté pendant 8 jours.

Il y avait une absence de communication entre les incarcérés et l'administration carcérale. Parce qu'un rapatrié a affirmé qu'il n'a pas obtenu une échographie pour sa femme pendant qu'il jugeait que c'était nécessaire. L'administration n'a pas pris le temps d'analyser sa demande, un simple test de grossesse lui a été accordé et le test a été négatif. Comment expliquer que le test a été négatif pendant que plusieurs tests et échographie faitent au Mexique confirmaient la grossesse et aussi quelques jours après leur arrivée en Haïti la dame a fait une fausse couche.

Pour quitter la prison, on venait les récupérer très tard dans la soirée 9 10h ou au milieu de la nuit 2h ou très tôt le matin 4h. Avant de monter en bus, les rapatrié-es ont droit à une toilette à la lingette, ensuite ils sont menottés et enchaînés pour prendre le bus. Ils ont rapporté qu'ils ont gardé les chaînes et les menottes jusqu'à leur arrivée sur le tarmac haïtien. Des conditions qui évoquent difficilement les cauchemars de la traite négrière. D'ailleurs la majorité d'entre eux ont affirmé que c'est le pire moment de cette expérience. Car, toujours selon eux, ils ont été traités comme de vulgaires bandits. Arrivé-e-s sur les pistes de l'aéroport Toussaint Louverture et de l'aéroport international du Cap-Haitien, certains s'étonnaient de se retrouver en Haïti. Ils avancement n'avoit pas été informées de leur destination.

Tenant compte de ce que je viens de dire, SJM demande à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme d'exiger à l'État Haïtien de faire un minimum de suivi aux personnes rapatrié-e-s pour les aider à vivre ce moment douloureux de leur vie en leur donnant un appui-psychosocial. Tous ceux et toutes celles qui bénéficient l'accompagnement du Service Jésuite aux Migrants Haïti relatent que nous sommes les seuls à les contacter une fois reçu les 12 000 gourdes que l'État Haïtien, à travers OIM, leur donne. Pour ce qu'ils/elles ont vécu, nous exigeons à l'État Haïtien de leur donner un accompagnement psychologique pour un certain temps. Comme vous venez de l'entendre, madame la présidente et honorables membres de la Commission Interaméricaine des

Droits de l'Homme, l'histoire de leur voyage est toute une odyssee et la realite quotidienne de leur vie depuis ce retour sur le sol haïtien dans le contexte que nous vivons est un enfer. C'est ce que Blandine Demosthène va essayer de nous expliquer.

Blandine Demosthène

« Map pale pou tèt mwen, men mwen konnen sa mwen pral di la valab pou anpil lot sila yo ki te nan wout la avèk mwen. Nou sibi anpil mezanmi. Pou sa nou sibi, pafwa mwen doute lot nasyon pran nou pou moun. Menm leta peyi mwen pa pran nou pou moun.

Depi jou m rive nan èpòt la mwen dezoryante. Tout move lide anvayi panse m. Mwen te kite peyi a sa genyen 3 lane déjà. Mwen te vann tout sa m te genyen. Pandan mwen te Chili se mwen ki te konn ede fanmi mwen isit an Ayiti. Kounye a mwen tounen, se sou kont yo mwen ye. Menm paspò mwen pa genyen paske otorite ameriken te pran ni pa mwen nan, ni pa piti mwen an. Mwen santi m pap viv. Le m te pati mwen te sèl men kounye a mwen tounen avèk yon timoun, kay la vin gen plis moun. Gen jou m leve mwen pa genyen anyen pou mwen bay timoun nan.

Mwen te nan komès lè mwen te Chili men isit la mwen paka fè anyen. Tout moun pè moun. Menm nan zon andeyo kote m soti a. Mwen pè mache paske m wont, men mwen pè mache tou paske vagabon kapab atake m. Mwen pa sispann kriye. Map mande pou kisa se nou kap pase mizè konsa. Genyen moun mwen konnen, nan moun ki te tounen yo, ki tiye tèt yo déjà.

Map mande komisyon pou li mande mouche Leta pou li voye je gade nou. Fè nous anti n se moun. Pran ka nou. Ede nou viv trajedi sa a nap viv la »

Levelt Michaud, SJ

Pour finir, je vous remercie une fois plus Madame la présidente, vous honorables membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, pour cette audience. Nous demandons à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme d'exiger à l'État Haïti trois choses :

- 1- De mettre des mécanismes en place pour faciliter aux personnes rapatriées d'obtenir une pièce d'identité, spécialement un passe port car beaucoup d'entre elles n'en ont pas et ne peuvent pas se le procurer tenant compte du coût.
- 2- Exiger à l'État Haïtien de prendre position publiquement pour dénoncer ces traitements inhumains et de créer des conditions pour faciliter leur réinsertion dans les communautés respectives.
- 3- D'exiger à l'État Haïtien de faire un minimum de suivi auprès des personnes rapatriées afin de les aider à vivre ce moment douleur de leur vie et de leur donner un appui psychosocial.

Madame la présidente, honorables membres de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme, les représentants du Service Jésuite aux Migrants Haïti vous remercie pour ce temps d'écoute que vous leur avez accordé.